



Liste des Substances Interdites

15.05.2014

La liste des substances interdites se compose de deux listes : la liste rouge et la liste orange.

La liste rouge

La liste rouge comprend des substances qui ne doivent pas être utilisées par les producteurs lors de la manipulation de produits Fairtrade. Par manipulation, on entend toutes les activités dans lesquelles les producteurs sont impliqués, par exemple la production, le traitement après récolte, la transformation, le stockage et le transport.

La liste orange

La liste orange comprend des substances actuellement évaluées par Fairtrade International en tant que substances candidates à une interdiction par inclusion à la liste rouge. Les substances de la liste orange peuvent encore être utilisées par les producteurs pour des cultures Fairtrade. Les producteurs doivent rendre compte de leur utilisation pour des raisons de surveillance. Les producteurs doivent être conscients que ces substances pourraient à terme être interdites et sont encouragés à abandonner leur utilisation.

Structure des listes rouge et orange

Les listes contiennent les informations suivantes :

Substance : précise le nom de la substance

La liste de référence (comprenant 7 colonnes) : désigne la liste internationale ou la disposition réglementaire où Fairtrade a puisé la substance. Les listes de référence sont :

- POP : Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants
- PCP : Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable dans le cas de certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international
- PAN 12 : la liste des « douze vilains » du Pesticide Action Network (en réalité 18 pesticides)
- OMS 1a et 1b : classification 1a et 1b de la toxicité aiguë de l'Organisation Mondiale de la Santé
- UE : pesticides interdits ou sévèrement réglementés dans l'Union Européenne en vertu de la liste des listes de PAN
- ÉU : pesticides interdits ou sévèrement réglementés enregistrés par l'EPA en vertu de la liste des listes de PAN



Réglementations spécifiques : seule la liste rouge **fournit** des informations spécifiques sur l'utilisation des substances. Ces informations peuvent être :

Dérogation possible et exigée avant utilisation : la substance ne doit pas être utilisée à moins que l'organisme de certification n'accorde une dérogation. La portée possible du produit et le calendrier pour les dérogations sont indiqués.

Interdiction exclusivement pour les cultures et utilisations spécifiées : la substance doit être utilisée exclusivement pour la culture et le but précisés.

Interdiction introduite avec la révision actuelle : la substance était autorisée préalablement et ne l'est plus suite à la parution de cette liste. Une dérogation peut éventuellement être envisagée. L'organisme de certification définira une période de transition pour les producteurs certifiés afin d'éliminer cette substance ou peut accorder une dérogation sur demande, le cas échéant.

Partie 1. Liste rouge des substances interdites de Fairtrade International

Substance	Liste de référence							Dispositions réglementaires spécifiques
	POP	PCP	PAN 12	OMS 1a	OMS 1b	UE	ÉU	
1,2 dibrométhane (éthylène dibromide) (EDB)		X	X			X	X	
1,2-dichloroéthane (dichlorure d'éthylène)		X				X	X	
2,4,5-T (2,4,5-acide trichlorophénoxyacétique) et ses sels et esters (contamination au dioxine)		X	X			X	X	
3-chloro-1,2-propanediol (Alpha-chlorhydrine)					X			
acétate de phénylmercure (PMA)				X				
acéto-arsénite de cuivre (vert de Paris)					X			
acroléine					X			
alcool allylique					X			
aldicarbe			X	X		X		
aldrine	X	X	X			X	X	
alpha HCH (alpha-hexachlorocyclohexane)	X							
amiante (telles que crocidolite, actinote, anthophyllite, amosite et trémolite)		X						
amoxicilline								Interdite dans la post-récolte des bananes
arsénate de plomb					X		X	
arséniate de calcium					X		X	
arsénite de sodium					X		X	



azinphos-éthyl					X	X		
azinphos-méthyl	X				X	X		Dérogrations sur demande possibles exclusivement pour les agrumes et les cultures décidues jusqu'en 2016
béta – cyfluthrine					X			<i>Interdite depuis 2011</i> Dérogrations sur demande possibles jusqu'en 2016
bêta HCH (bêta-hexachlorocyclohexane)	X							
binapacryl		X				X	X	
blastidicine (blastidicine-S)					X			
brodifacoum			X					
bromadiolone			X					
brométhaline			X					
butocarboxime					X			
butoxycarboxime					X			
cadusafos (ebufos)					X	X		Dérogrations sur demande possibles exclusivement pour les agrumes, les cultures décidues, les fleurs et les plantes jusqu'en 2016
captafol		X		X		X	X	
carbofuran					X	X	X	Dérogrations sur demande possibles exclusivement pour les fleurs et les plantes jusqu' en 2016
chlordane	X	X	X			X	X	
chlordécone (képone)	X					X	X	
chlordimeform		X	X			X	X	
chloréthoxyfos				X				
chlorfenvinphos					X	X		
chlorméphos			X			X		
chlorobenzilate		X				X	X	
chlorophacinone			X					
chlorure de mercure		X	X			X		
composés du mercure (comprenant oxyde de mercure, chloride de mercure (calomel), acétate de phénylmercure (PMA), oléate		X				X		



phénylmercurique (PMO) autres composés inorganiques du mercure : mercure alkyle, alkyloxyalkyle et composés du type arylmercure)								
coumaphos					X			
coumatétralyl					X			Dérogrations sur demande possibles jusqu' en 2016
cyanure de calcium			X					
cyanure de sodium					X			
cyfluthrine					X			<i>Interdite depuis 2011</i> Dérogrations sur demande possibles jusqu'en 2016
DBCP (dibromochloropropane)			X					
DDT (Dichlorodiphényldichloroéthylène)	X	X	X			X	X	
déméton-S-méthyl					X			
dichlorvos					X	X		Dérogrations sur demande possibles exclusivement pour les agrumes et les cultures décidues jusqu'en 2016
dicrotophos					X			
dieldrine	X	X	X			X	X	
difenacoum				X				
diféthialone				X				
dinoseb, son acétate et sels de dinoseb		X				X		
dinoterbe					X	X		
diphacinone				X				
disulfoton				X				
DNOC (dinitro-ortho-crésol) et ses sels (ammonium, potassium, sodium)		X			X	X		
diphénylspolychlorés PCB (sauf mono et bichlorés) (Aroclor)	X	X						
edifenphos (EDDP)					X			
endosulfan	X					X		
endrine	X		X			X	X	Interdit depuis 2011
EPN				X			X	
éthiofencarbe					X			
éthoprophos (éthoprop)				X				
famphur					X			
fénamiphos					X			Dérogrations sur demande possibles



								jusqu'en 2016
flocoumafène				X				
flucythrinate					X			
fluoroacétamide		X			X	X	X	
fluoroacétate de sodium (1080)				X				
formaldéhyde								Interdit dans les fleurs et les plantes
formétanate					X			
formulations de poudre pour poudrage contenant une combinaison de : - teneur en bénomyl égale ou supérieure à 7%, - teneur en carbofuran égale ou supérieure à 10%, - teneur en thirame égale ou supérieure à 5% (PCP : 15%)		X				X		
furathiocarbe					X	X		
heptachlore	X	X	X			X	X	
hepténophos					X			
hexachlorobenzène (HCB) (hexachlorure de benzène)	X	X		X		X	X	
hexachlorocyclohexane mélange d'isomères (contenant moins de 99.0% d'isomère gamma)		X				X		
hexachlorocyclohexane HCH/BCH - (isomères mélangés)	X		X					
isoxathion					X	X		
lindane (gamma-HCH)	X	X	X					
mécarbame					X			
mélange polybromobiphényle (PBB)		X						
methamidophos		X			X	X	X	
méthidathion					X	X		Dérogrations sur demande possibles exclusivement pour les agrumes et les cultures décidues jusqu'en 2016
méthiocarbe (mercaptodiméthur)					X			Dérogrations sur demande possibles jusqu'en 2016
méthomyl					X			Dérogrations sur demande possibles jusqu'en 2016
méthylparathion		X	X	X		X	X	



mevinphos				X			X	
mirex	X					X	X	Interdit depuis 2011
monocrotophos		X			X	X		
nicotine					X			
ométhoate					X	X		
oxamyl					X			Déroations sur demande possibles jusqu'en 2016
oxyde d'éthylène (oxirane)		X				X	X	
oxyde de mercure		X			X	X		
oxydéméton-méthyl					X	X		
paraquat (toutes formes)			X					
parathion		X	X	X		X	X	
pentachlorobenzène	X							Interdit depuis 2011
pentachlorophénol (PCP), ses sels et esters		X	X		X	X	X	
phorate				X				
phosphamidon		X		X		X	X	
phosphure de zinc					X			
phostébupirim				X				
plomb tétraéthyle		X						
plomb tétraméthyle		X						
propétamphos					X			
strychnine					X	X		
sulfate de thallium					X	X	X	
sulfotep				X				
tébupirimifos (phostébupirim)				X				
téfluthrine					X			
terbufos				X		X		
thiofanox					X			
thiométon					X			
toxaphène (camphéchloré)	X	X	X			X	X	
triazophos					X	X		
triphénytespolychlorés (PCT)		X						
tris-phosphate (2,3-dibromopropyl)		X						
vamidotion					X	X		
warfarine (coumaphène)					X			
zeta-cyperméthrine					X			



Partie 2. Liste orange de Fairtrade International ou substances surveillées

Substance	Liste de référence						
	POP	PCP	PAN 12	OMS 1a	OMS 1b	UE	ÉU
2,3,4,5-bis(2-butylène) tétrahydro-2-furaldéhyde [répulsif-11]							X
2,4,5-TCP (potassium 2,4,5-trichlorophénate)							X
acéphate						X	
acétate de fentin						X	
acétato-chlorométhoxypropyl-mercure (CPMA)							X
alachlore						X	
amitraze						X	
arséniate de cuivre							X
atrazine						X	
bromoxnyl							X
bromoxnyl butyrate							X
butilate							X
cadmium et ses composés							X
carbaryl						X	
carbosulfan						X	
chloranile							X
chlorfénapyr						X	
chlorure de vinyle							X
chlozolate						X	
composés arsenicaux (EPA : trioxyde d'arsenic : calcium, cuivre, plomb et arséniate de sodium)						X	
composés triorganostanniques (composés de tributyltine)						X	
cyhalothrine (mais pas lambda-cyhalothrine qui est un isomère)						X	
daminozide (alar)							X
DDD (dichlororodiphényl-dichloroéthane)							X
dodécénysuccinate de di (phénylmercure) (PMDS)							X
dicofol						X	
dicofol contenant moins de 78% p,p' - Dicofol ou 1 g/kg de DDT et composés apparentés au DDT						X	



Substance	Liste de référence						
	POP	PCP	PAN 12	OMS 1a	OMS 1b	UE	ÉU
diméthénamide						X	
éthoxylate de nonyphénol						X	
éthylhexanediol							X
fenthion						X	
fenvalérate						X	
ferbame						X	
haloxyfop-R (haloxyfop-P-methyl-ester)						X	
hydrazide maléique et ses sels, autres que choline, potassium et sels de sodium ; choline, potassium et sels de sodium ; hydrazide maléique contenant plus d'1 mg/kg d'hydrazine libre exprimé sur la base de l'équivalent acide						X	
hydroxide de fentin						X	
leptophos							X
malathion						X	
monolinuron						X	
monuron						X	
nitroféne (TOK)						X	X
OMPA (octamethylpyrophosphoramide)							X
perméthrine						X	
phosalone						X	
polychlorinates de terpène (strobane)							X
prophame						X	
pyrazophos						X	
pyriminil (vacor)							X
quintozène						X	
safrol							X
silvex							X
simazine						X	
technazène						X	
tétrachlorure de carbone							X
thiodicarbe						X	
triazamate							
trichlorfon						X	
zinèbe						X	